

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Reconstruction de l'assainissement extérieur (École de musique Jean Philippe Rameau) - Attribution du marché

N° : VA_DEC2021_186
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché « Reconstruction de l'assainissement extérieur (École de musique Jean Philippe Rameau) » avec l'entreprise SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique, domiciliée à WAMBRECHIES (59118), pour :

- Un montant de 65 000,00 € HT, soit 78 000,00 € TTC.

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à 13 semaines (dont 9 semaines de préparation) à compter de la notification.

Imputation : 2312-422-2400 GSEXUP

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 20 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179900-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 27 mai 2021